

AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 10.887.060.000 FCFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 ABIDJAN 01- Côte d'Ivoire
RCCM : CI-ABJ-01-1962-B14-01141

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Par ordonnance n° 1730/2024 du 24 mai 2024, la Présidente du Tribunal de commerce d'Abidjan a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 du délai de tenue de de l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu :

Le mercredi 13 novembre 2024 à 9 heures 30,
à la salle de conférence de la maison de la presse, sise au plateau, dans le prolongement du
Ministère des affaires étrangères à Abidjan.

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial des Commissaires aux comptes portant sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et rapport général des Commissaires aux comptes portant sur lesdits comptes ;
- Approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément aux dispositions de l'article 101 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière du Traité OHADA ;
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon les normes IFRS conformément aux dispositions de l'article 73-1 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière du Traité OHADA ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Ratification d'une convention en application de l'article 447 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Nomination de Monsieur Laurent Désiré DALLO en qualité de nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Martine COFFI-STUDER ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LABONNE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINANCIERE DE BRIEC ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES ;
- Quitus à donner à Monsieur Thierry EHRENOGEN ex-représentant permanent de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE ;
- Quitus à donner à Monsieur Jean de POUILLY ex-représentant permanent de la Société BOLLORE AFRICA LOGISTICS FREIGHT SERVICES ;
- Modification des indemnités de fonction ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut :

- ❖ donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix, ou
- ❖ voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et les pouvoirs dûment remplis et signés devront être adressés au Siège Social, 01 BP 1727 ABIDJAN 01 ou remis à la Société Générale Capital Securities West Africa au moins 72 heures avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 8 novembre 2024.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, conformément aux statuts de la société, avoir été inscrits sur le registre de la Société auprès de la SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA au moins trois (3) jours ouvrés avant la date de la réunion soit au plus tard le 8 novembre 2024.

Le Bilan, les comptes de production et d'exploitation, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées à cette assemblée générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou dans les locaux de SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA à compter du 29 octobre 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION